

§ II- LETTRES, N°86

2- A MERE

HENRI-DOMINIQUE, N°11

LETTRE, N°11

†

Flavigny, 2 Juillet 1866.

"Ceux qui se confient en Dieu, ne seront point confondus."

Encore rien d'Orgelet; je ne ~~ce~~ comprends plus rien à ce silence. J'écris à M le Maire s'il n'a rien d'officiel à m'apprendre du moins de me dire, en ami, où en est l'affaire. Je lui demande si du moins la question de votre séjour provisoire est réglée (comme il est plus que probable); je l'avertis que dans ce cas vous allez ~~aller-sur~~ vous rendre sur les lieux afin de vous rendre compte vous-même de l'état des choses; enfin je lui dis que s'il néglige de me répondre d'ici 3 jours, je vous fais partir tout de même et je demande à sa femme, Madame Devaux, de vouloir bien vous offrir l'hospitalité en attendant que ~~voastre~~ a séjour provisoire à l'hôpital soit agréé. Ainsi de toute manière vous partirez pour Orgelet la semaine prochaine, mais faites bien comprendre à nos Soeurs, je vous prie, que vouloir aller là bas en même temps que vous serait compromettre l'affaire en témoignant d'un empressement et d'un désir qui rendrait le Conseil Municipal plus exigeant; il faut, au contraire, que nous paraissions assez indifférents à la chose. Il faut donc qu'elles restent à Nancy jusqu'à ce que le contrat soit passé; cela fait elles pourront venir bien vite, car il y ~~fa~~ a peu à faire pour rendre le couvent habitable à 4 ou 5 personnes.

Je n'approuve pas que S^r S. Thomas aille chez son oncle, ni que M^{lle} Mathilde aille autre part; qu'elles attendent patiemment, priant Dieu et se préparant aux vertus religieuses.

Je leur écrirai bientôt, mais dites-leur ces choses en attendant.

Ci-inclus une lettre pour M^{lle} Mathilde et



Henri Dominique
Latasse

une autre pour vous.

J'ai reçu la lettre du confesseur de la tertiaire de Besançon dont vous m'avez parlé. Il me demande de recevoir cette personne comme religieuse de Béthanie. Elle a 5 à 600^f de revenu par an, me dit-il; elle a 40 ans et elle est sourde; mais sa piété et son coeur la font telle que je puis le désirer pour notre Oeuvre."- Je n'ai pas donné de réponse positive; j'ai demandé quelques renseignements. Il serait bon, ~~peut~~ je crois, que vous la vissiez vous-même à votre passage à Gray; je l'en ai prévenue, lui disant qu'on lui fixerait plus tard le jour précis de votre passage. Il faudra donc dès que votre départ sera fixé lui écrire et lui donner rendez-vous chez M. Roland, sur le quai Marin (Gray) ou chez Madame Fort, architecte, rue des Carmes.- Son adresse est: Madelle Voison, chez Madame Comet, rue de Glères, 4. Besançon.

Si elle est bien sourde, comment pourrions-nous la prendre avec nous ?-

J'ai engagé aussi le bon Aumônier de Carmélites qui se propose comme aumonier de Béthanie à venir me voir à Flavigny et s'il est possible de vous voir aussi à Gray. Je le fixerai moi-même sur le moment de votre passage; mais avant de fixer votre départ attendez de moi une autre lettre;; ce sera la dernière, je pense.

Fixez-moi bien sur le genre de drap qu'il vous faut pour robe, n'en faut il pas de deux sortes pour robe de dessus, et pour robe de dessous? La R. Mère Procureuse m'a bien donné plusieurs échantillons étiquetés, avec leurs prix, mais sans m'indiquer ceux que l'on emploie de préférence. De même pour l'étoffe ~~eh~~ pour chape. Celle que vous avez me paraît trop épaisse. Elle l'est plus que les nôtres et je n'en vois pas la raison. Les Constitutions veulent qu'elles soient d'étoffe grossière, mais on ne peut avoir quelque chose de grossier et de moins épais.

J'ai en mains les Constitutions de nos Soeurs de Chalon sur Saône, qui me paraissent très-bien; et un vieux livre qui vient de m'être envoyé par nos Soeurs de Langeac, contenant la Règle de S. Augustin et les Constitutions des Dominicaines, rédigé en 1674 par un de nos Pères, pour nos Soeurs de Frouille. Avec cela et celles que vous copiez vous-même, nous pourrions facilement trouver ce qu'il nous faut, je l'espère.

Je m'arrête. Le T.R.P. Prieur arrive ce soir.



Spence
not

J'ajouterai ~~des~~ quelques mots, s'il y a lieu.

A Dieu, mon enfant, priez beaucoup pour moi
Je vous bénis de toute mon âme,

fr. M Jean Joseph

Le T.R.P. Prieur vient d'arriver. Décidément
je ne suis plus Maître des Novices. Il apporte avec lui
la nomination de mon successeur Dieu soit béni! Car
j'espère que c'était bien là la volonté de Dieu. Je
n'aurais pu tenir à la besogne. Je n'ai plus le temps
de rien ajouter. On nous m'attend au Conseil. La chose
n'est pas encore officielle tenez la secrète jusqu'à
confirmation.

A Dieu!



fr. M. Jean Joseph